

Article 1 : Conditions générales d'accueil

❖ Activités Extra-scolaire (AES)

S'adressent aux élèves de la maternelle au secondaire. L'objectif principal des AES est de permettre aux élèves de l'établissement de s'initier ou de se perfectionner à des activités sportives, culturelles ou ludiques dans un cadre de loisirs. Le nombre de places est limité pour des raisons d'encadrement et de sécurité.

❖ Aide Aux Devoirs (AAD)

S'adresse aux élèves du primaire et du collège. Nous proposons un lieu de travail calme (8 enfants maximum par encadrant). **L'aide aux devoirs n'est pas un cours de soutien personnalisé.**

❖ La garderie (GDR)

S'adresse aux élèves du CP au CM2 après les heures de classe et ce jusqu'à 18h. L'inscription se fait à l'heure pour le semestre. Les enfants dont les parents sont en retard se verront facturer une heure supplémentaire automatiquement. Si cela se répète l'enfant ne sera plus accepté à la garderie pour le reste de l'année.

❖ Le Service de Restauration Scolaire (SRS)

S'adresse à l'ensemble des élèves sur inscription **au trimestre**. Des animateurs et l'équipe de la vie scolaire encadrent et accompagnent les enfants pendant le temps du repas. Pour les maternels et les primaires, de petites activités sont proposées après le repas, encadrées par des animateurs.

Article 2 : Inscriptions

❖ Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont organisées :

- au semestre pour les AES/AAD/Garderie
- au trimestre pour la restauration scolaire

Tous les parents d'élèves du lycée seront informés en amont des périodes d'inscriptions. Celles-ci s'étendent sur plusieurs jours. Hors de ces périodes, les inscriptions ne seront acceptées qu'en cas de force majeure ou à la demande de l'administration du LFRD. Chaque inscription, validée par le SAF, est forfaitaire, définitive et est soumise au règlement financier.

❖ Validation des inscriptions

Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés seront prises en compte. En cas de non règlement des frais de l'année passée ou de la période précédente, l'inscription de votre ou vos enfants sera refusée.

Il est possible que certaines inscriptions soient soumises à la validation du professeur après une période d'essai (exp : Natation, gymnastique compétition...)

Article 3 : Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'intervenants extérieurs ou non au lycée placés sous la responsabilité du responsable du service aux familles. Ils sont responsables de l'animation et de la tenue de leurs activités. Ils assurent la sécurité physique et morale des enfants.

Article 4 : Absence des intervenants

Les enfants sont sous la responsabilité du SAF. A l'issue de l'activité les enfants seront amenés par l'intervenant à la garderie. Une fiche de présence est remplie à chaque session. Dans la mesure du possible une information préalable sera transmise aux familles.

En cas d'absence d'un intervenant deux solutions peuvent être mises en place :

- L'intervenant peut être remplacé alors le groupe est entièrement pris en charge sur la même activité
- Les enfants de la maternelle et du primaire rejoindront la garderie et les élèves du secondaire les assistants d'éducation.

Article 5 : Absence des enfants

En cas d'absence ponctuelle ou prolongée à la cantine ou à une ou des activités, il est important de prévenir le SAF en amont par mail à saf@lfrd.net ou par téléphone au 023 722 331 (Rattana UN) ou au 061 805 832 (Hélène SA IM).

Article 6 : Tenues et matériel

Afin de permettre aux enfants d'évoluer sereinement lors des activités sportives nous demandons aux familles de leur fournir une tenue adaptée à l'activité. Pour les activités et sorties en extérieur, une casquette et une gourde sont obligatoires.

Pour certaines activités un équipement spécifique est requis. Si tel est le cas, vous en serez informés par le saf avant le début des activités.

Article 7 : Respect des autres et du matériel

Tout participant doit respecter le règlement intérieur Tout participant devra respecter les idées et les personnes présentes. Toutes violences physiques ou agressions verbales seront sanctionnées.

Tout participant devra respecter le matériel mis à disposition. Tout vol ou dégradation du matériel seront sanctionnés.

L'indiscipline répétée d'un enfant pourra entraîner son exclusion de l'activité (et le remboursement des séances encore à courir).

Article 8 : Tarif, paiement et remboursement

L'ensemble des tarifs est disponible sur notre site internet. Vous recevrez une facture pour l'ensemble des services choisis. Dans la mesure du possible nous vous informerons des périodes de facturations au préalable.

Une heure de garderie sera facturée pour les retards de plus de 15 minutes.

Une heure de garderie qui précède ou suit une activité est payante.

Aucun remboursement de repas à la cantine, d'AES ou de garderie ne sera effectué au cours de semestre en cas d'intempéries, d'absences des élèves, d'abandon de l'activité, ou d'annulation exceptionnelle de séance.

Seuls quatre cas peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel sur les activités :

- Départ définitif de l'école

Règle de fonctionnement Service aux familles

សេវាសម្រាប់ បង្កើន ជំនាញ សារសិ សិស្ស

- Absence prolongée suite à une maladie ou à un problème médical avec incapacité de poursuivre jusqu'à la fin du semestre. Un certificat médical sera demandé alors à la famille pour justificatif.
- Plus de 3 séances annulées de suite par le LFRD
- exclusion de l'activité

Dans ces cas précis, le remboursement se fera au prorata du nombre de séances réalisées ou repas pris.

Article 10 : Assurance

L'établissement souscrit une assurance. Elle couvre les dommages aux élèves sur les temps scolaires et hors temps scolaire dans le cadre des activités extra scolaires. Le détail des garanties est disponible sur simple demande auprès des services financiers de l'établissement. Si elles le souhaitent, les familles souscriront à titre privé et individuel une assurance complémentaire pour étendre les garanties.

Article 11 : Annulation d'une inscription

En cas de non-respect du présent règlement, le lycée se réserve le droit d'annuler une inscription.